

PERIODE DE FERMETURE DU CLUB CANIN

**LE CLUB SERA FERME POUR LA PERIODE
DU 12 JUILLET AU 23 AOUT INCLUS**

**TOUS LES ADHERENTS QUI VIENDRONT
PENDANT CETTE PERIODE SUR LES
TERRAINS D'ENTRAINEMENT,
TRAVAILLERONT SOUS LEUR PROPRE
RESPONSABILITE**

PETIT RAPPEL

**LES CHIENS DE 2^{ème} CATEGORIE DOIVENT
ETRE MUSELES
ILS NE SONT DEMUSELES QUE SUR UN
TERRAIN DE TRAVAIL, EN PRESENCE D'UN
EDUCATEUR, À LA SEULE CONDITION QUE LE
MAÎTRE SOIT EN POSSESSION DE SA LICENCE**

**PENDANT LA PERIODE DES VACANCES
D'ETE PAS D'INTERRUPTION POUR LES
COMMANDES ET LIVRAISON DES
CROQUETTES**

LA PRESIDENTE